

Déclinaison d'outils

GUIDE MÉTROPOLITAIN DES ESPACES PUBLICS ET DE LA VOIRIE


Partager l'espace public
en faveur des mobilités
actives et des transports
en commun


Conforter les pôles de vie


Garantir la place de la
nature et prendre soin
de l'environnement


Cultiver la diversité
du territoire


Faire mieux, avec moins

N°14

CONCERNER POUR RÉPONDRE AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES USAGERS ET NOURRIR LE PROJET

L'essentiel

Tout projet d'espace public doit répondre au plus près des attentes et des besoins des usagers et des acteurs du territoire. Les projets d'aménagement doivent garantir une amélioration de la vie quotidienne et le développement des usages. Les usagers et les acteurs sont tous ceux qui vivent le territoire : habitants, « transitants », touristes, commerçants, élus, techniciens, partenaires des collectivités, exploitants des services publics... Les attentes et les besoins des usagers émergent de l'information et de la concertation qui doivent être présentes dans tous les projets mais adaptées à chacun d'entre eux.

Grenoble-Alpes Métropole regroupe 49 communes très contrastées, entre la plaine et le montage, l'agriculture et la forêt, la ville, le péri-urbain et le rural. Les besoins sont très divers et les moyens mis en œuvre pour apporter des réponses doivent être adaptés. Programmer une intervention dans le domaine de l'espace public, c'est déjà décrypter des besoins, des envies au-

près de tous les usagers et garantir un investissement générateur de bien-être et d'amélioration des usages. Appuyer les projets sur un état des lieux partagé, c'est aussi s'assurer de préserver la spécificité d'un lieu et le maintien de la diversité du territoire. Selon les projets, on proposera l'information, la concertation ou la co-conception.



CETTE FICHE VOUS SERA UTILE POUR SAVOIR

I. Pourquoi concerter ?

II. Avec qui concerter ?

- 1) Concerter avec les acteurs et les usagers les plus variés
- 2) Anticiper les freins à la participation

III. Les différents types, outils, acteurs et processus de concertation

- 1) Les différents types de dialogues
- 2) Les différents outils : quelles informations sur quels supports ?
- 3) Les acteurs du dialogue public
- 4) Comment conduire le processus de dialogue ?

IV. Qui arbitre le mode de concertation et à quel moment du projet ?

En synergie avec les fiches USAGES N°07, PATRIMOINE N°15, SOBRIÉTÉ N°10, CO-CONSTRUCTION N°18

N°17

GRILLE D'ANALYSE ET D'ÉVALUATION : UNE TRAME COMMUNE POUR TOUS LES PROJETS MÉTROPOLITAINS

L'essentiel

| GRILLE D'ANALYSE ET D'ÉVALUATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE ... | | ÉTAT DES LIEUX AVANT LE PROJET AMÉLIORATIONS AFFIRMÉES | PROJET | RÉCEPTION TRAVAUX | ÉVALUATION | |
|---|---|---|---|---|------------|--|
| ORIENTATIONS DU GUIDE | LA PRIORITÉ | DESCRIPTION DES AMÉNAGEMENTS ENVISAGÉS POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DU PROJET | | | | |
| | ENJEUX MÉTROPOLITAINS | | | | | |
| | Partager l'espace public en faveur des mobilités actives et des transports en commun | <p>Réseau piéton pour tous (réévaluation et qualité)</p> <p>Réseau vélo (fréquentation et qualité)</p> <p>Réseau TC (fréquentation et qualité)</p> <p>Measures de réduction et d'apaisement du trafic motorisé (département, partage, plateau, chicanes...)</p> | <p>La cheminement piéton est élargi à 2 m. Il est canalisé, contrasté visuellement, sécurisé aux traversées par des plateaux. Il est roullant et adapté au guidage des personnes malvoyantes.</p> <p>Liaison cycle bien identifiée et adaptée.</p> <p>Ligne de tram à proximité et accès bien identifié.</p> <p>Réhausse du plateau près de l'école et marquage au sol ludique. Création d'une zone de rencontre et suppression de la dépose-minute qui occasionne des manœuvres dangereuses.</p> | <p>1</p> <p>3</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>1</p> <p>2</p> | | |
| Conforter les pôles de vie | <p>Diversité des usages existants et probables (à conforter)</p> <p>Diversité des usagers (mixité d'âges, sociale, de...)</p> | <p>Suppression du tourne-à-gauche et création d'une plateforme piétonne amovible avec des zones ludiques.</p> <p>Liaison piétonne sécurisée et facilitée, pour... de passage.</p> | <p>0</p> <p>2</p> <p>1</p> <p>1</p> | | | |
| Cultiver la diversité du territoire | Santé - air et bruit | <p>Isolation visuelle du bruit.</p> <p>Risques : % zone perméable et % eau pluviale hors réseau</p> | <p>Création de plantation, stationnements perméables et noues pour réduire les îlots de chaleur. Surface perméable : 23 % du projet.</p> | <p>1</p> <p>2</p> <p>0</p> <p>3</p> | | |
| | Information - Concertation | <p>Concertation renforcée avec les usagers et co-construction du projet sur le place.</p> | <p>Alignement existant renforcé par un nouveau mail.</p> | <p>1</p> <p>2</p> <p>0</p> <p>0</p> | | |
| | Patrimoine arboré métropolitain | RAS | RAS | 0 | 0 | |
| Faire mieux, avec moins | Coherence du projet dans son contexte | Liaison piétonne vers le square situé à proximité. | 1 | 1 | | |
| | Adéquation des besoins, solutions et moyens | Moyens financiers réduits, ne permettant pas de répondre à l'ensemble des besoins des usagers. | 0 | 1 | | |
| | Test et expérimentation | Test d'usage à prévoir à la phase avant-projet. | 0 | 2 | | |
| CIBLES AMÉLIORÉES (par rapport à l'état des lieux) | Richesses du site : conserver, valoriser, réutiliser, recycler | Réguliers et multiplier toutes les bordures en pierre. Stocker et réutiliser la terre végétale. | 1 | 2 | | |
| | CIBLES DÉGRADÉES (par rapport à l'état des lieux) | | | | | |
| | TOTAL (le total de l'état des lieux n'est pas forcément à afficher, il sert surtout à calculer la capacité d'amélioration du projet dans la colonne suivante) | | | 15 | 40 | |
| CAPACITÉ D'AMÉLIORATION DU PROJET | | | | | +23 | |



Usages santé sécurité

JE PRENS EN COMPTE L'ACCESSIBILITÉ

N°08



L'environnement peut estomper ou renforcer le handicap, la fragilité des personnes. L'aménagement de l'espace public doit contribuer à créer un environnement favorable à tous. Le rôle thérapeutique d'un aménagement bien conçu est de préserver l'autonomie des personnes en situation de handicap mais aussi de permettre l'autonomie des enfants ou de prolonger celle des personnes âgées. « Le respect des normes répond seulement à 50% des besoins » nous rappelle Brigitte Bruus (ergothérapeute / instructeur en locomotion). Le bon sens, l'attention bienveillante et l'échange permettent de trouver des solutions adaptées aux usages sur chaque projet. Il est essentiel d'associer les PMR à l'élaboration des projets, pour bien répondre à leurs attentes, et de les accompagner après la reconfiguration d'un espace, pour qu'elles puissent y retrouver leurs marques.

Cette thématique fait l'objet d'un focus dans chacune des fiches pratiques du guide. Vous ne trouverez ici que les éléments essentiels à connaître. L'impact de tel ou tel aspect de l'aménagement sur l'accessibilité est développé dans la fiche qui traite de ce sujet.

Le handicap ne se résume pas aux déficiences lourdes (motrices, visuelles, auditives ou cognitives), qui touchent une partie de la population. Toute personne peut se retrouver un jour en situation de handicap : les enfants qui ont un champ visuel restreint du fait de leur taille, les femmes enceintes, les personnes portant des sacs de courses, une valise, la personne qui s'est cassé une jambe, ont une mobilité réduite, toute personne en situation de stress a des capacités cognitives réduites, les personnes âgées qui cumulent une baisse de la vision, de l'audition et de la motricité... Le handicap peut toucher tout le monde.

L'accessibilité des espaces publics et des bâtiments devient alors essentielle, même si mettre un site en accessibilité c'est parfois compliqué, cela peut coûter cher si ce n'est pas anticipé en amont, et cela peut également être contradictoire (un aménagement réduisant le handicap d'une personne peut accroître celui d'une autre). On ne peut supprimer le handicap : il faut donc adapter l'environnement. Pour les personnes en situation de handicap, l'objectif de l'accessibilité est de permettre une vie ordinaire. L'accessibilité ce n'est pas seulement confortable, c'est indispensable.



CETTE FICHE VOUS SERA UTILE POUR :

- I. Comprendre les lois qui ont du mal à faire la règle
- II. Répondre aux quelques a priori qui persistent
- III. Connaître les bonnes idées
- IV. Répondre à l'essentiel

DONNER ENVIE DE MARCHER



L'essentiel

La marche donne accès à tous les autres modes de déplacement et autorise toutes les libertés de mouvement dans l'espace public, y compris celle de s'arrêter où on veut.

Nous avons perdu l'habitude de marcher et pensons à tort que ce mode de déplacement est trop fatigant et trop lent. Mais comme le dit le philosophe Frédéric Gros : « la marche permet aussi de se réinventer [...]. En marchant, on se débarrasse d'anciennes fatigues, on se débarrasse d'idées fausses et on se donne du champ ».

L'aménagement doit donner envie de (re)devenir piéton en déroulant des tapis de marche confortables, continus et lisibles, où il est possible de s'asseoir et de se désaltérer, où on sait combien de temps il nous faudra marcher pour atteindre notre but et comment rejoindre rapidement le bus ou le tramway en cas de fatigue, de pluie ou pour aller bien plus loin.

La marche répond pleinement aux enjeux du XXI^e siècle : assurer le droit à la mobilité pour tous et renforcer la cohésion sociale. Elle permet d'accroître l'autonomie des enfants, de répondre aux enjeux de santé publique, en particulier pour les personnes âgées, de proposer un système de mobilité économiquement supportable, de lutter contre le bouleversement climatique et les attentes aux milieux naturels...

Marcher en ville est tout seul évident. C'est une activité qui mobilise à la fois le corps (marcher en portant un sac, encombré d'une poussette...) et l'esprit (faire attention et décider en permanence les feux, les véhicules, les obstacles, le surgissement de cyclistes ou de rollers sur le trottoir...).

La piéton a donc besoin de cheminements confortables et sûrs, mais aussi d'informations pour s'orienter, ou encore de bancs pour se reposer (notamment les personnes âgées) et d'arbres pour s'abriter de la chaleur en été. Ponctuellement contraint sur de courtes zones dangereuses (zones dédiées au trafic à 50 km/h et plus, traversée de carrefours...), le piéton doit majoritairement être libre de ses mouvements pour que la marche soit vraiment attractive.



CETTE FICHE VOUS SERA UTILE POUR

- I. Identifier votre projet dans le réseau piéton
- II. Favoriser la marche pour tous
 - 1) Un cheminement efficace
 - 2) Un cheminement agréable
 - 3) Un cheminement sécurisant

Usages santé sécurité

N°14

VIVRE ET SE DÉPLACER SEREIN DANS LA VILLE À 30



L'essentiel

Dans la métropole grenobloise, le 30 devient la règle, le 50 l'exception. Pour vivre et se déplacer serein dans la ville à 30, il faut savoir que :

- La présence d'usagers sur l'espace public est ce qu'il y a de plus efficace pour ralentir la circulation ;
- L'aménagement doit donner la priorité aux piétons, aux vélos et à la vie locale. L'apaisement de la circulation permet aux usagers de se réapproprier l'espace et de diversifier leurs modes de transport, donne envie aux conducteurs d'avoir un comportement adapté et de respecter la limitation à 30 km/h.

Une grande majorité des 49 communes de Grenoble-Alpes Métropole a intégré le dispositif « Métropole apaisée ». Sur plus de 500 km de voiries métropolitaines, traversant tous les quartiers et les cours de bourg, la vitesse est maintenant limitée à 30 km/h. Cependant, cette nouvelle règle n'est pas toujours respectée.

Comment inverser le sentiment de priorité et donner envie au conducteur de lever le pied sans généraliser le verbalisation, ni démultiplier les obstacles et les protections qui gênent les usagers les plus vulnérables, consommant de l'espace public et impactant les budgets ?

Comment passer de la route à la rue et répondre aux enjeux d'usage locaux et d'équité de modes de déplacement ? C'est en dédiant moins de place à la voiture que l'on pourra mieux accueillir l'usager qui a quitté le volant.

Au travers de ce guide, la Métropole s'est donnée des cibles concrètes à atteindre : à l'horizon 2030, elle souhaite que 50 % de la surface de ses nouveaux espaces publics soit dédiée à l'intensité sociale et à la vie locale (espaces, zones de rencontres, zones piétonnes, trottoirs, places...).



Grenoble

CETTE FICHE VOUS SERA UTILE POUR

- Comprendre les enjeux de votre projet dans son contexte et adapter la vitesse aux usages
- Différencier les aménagements dans la ville à 30, en fonction des contextes locaux
 - La desserte locale : voie à 30 km/h à faible trafic
 - La rue de transit : voie à 30 km/h à fort trafic
- Passer de la route à la rue
 - Limiter l'aménagement car il ne résout pas tout
 - Les outils pour se soustraire au caractère routier
- Connaître les règles élémentaires du code de la rue

En synergie avec les fiches PIÉTON N°01, VÉLOS N°02, NOUVEAUX ÉLÉMENTS N°10

N°11

USAGES D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN : VIVRE L'ESPACE PUBLIC



L'essentiel

La présence d'usagers et d'usages variés sur l'espace public témoigne d'une vie locale dynamique, d'une convivialité et d'un bien-être. Aménager l'espace public, c'est diversifier les usages pour tous, permettre l'interaction, favoriser la mixité sociale, générationnelle ou de genre. L'aménagement de l'espace public doit garantir plus d'usages et plus d'usagers. Que fait-on sur l'espace public que l'on ne fait pas chez soi ? On se détend, on se repose, on se connecte avec ses sens... On vit une aventure en sortant de sa zone de confort, de sa bulle privée. On rencontre les autres, tous les autres. L'espace est trop souvent occupé par l'aménagement qui remplit tous les vides, ne laissant à la vie locale que les débris inutilisables pour les déplacements, l'habitat ou le commerce. Mais aménager sur des zones à fort usage, c'est offrir plus de polyvalence et d'adaptabilité et c'est aussi faire mieux avec moins.

L'espace public est à l'origine un lieu d'échange et de troc. Dans l'Antiquité, il devient un lieu d'expression politique et de rassemblement. C'est un espace libre et ouvert que chacun peut utiliser de sa manière et qui appartient à tous. C'est l'expression de la communauté, du vivre ensemble. Extensions de l'espace privé, nos places, nos rues et nos parcs doivent permettre des usages variés pour tous et, au-delà du déplacement, ils doivent nous permettre de garder le contact avec une nature vivante, de jouer, de se

détendre, de manger, de s'émerveiller, de se rencontrer, d'échanger, de découvrir... Pour se réapproprier l'espace, les usagers doivent disposer de surfaces peu aménagées, confortables et sécurisantes, où ils pourront venir profiter des activités de leur choix. Grenoble-Alpes Métropole souhaite valoriser ses espaces publics, en concertation avec leurs usages, dans le respect d'un territoire diversifié où la nature est protégée.



Grenoble

CETTE FICHE VOUS SERA UTILE POUR

- Faire l'état des lieux des usages et des usagers présents sur le site
- Poser le diagnostic et les enjeux du projet : plus d'usages et d'usagers
- Favoriser la diversité des usagers et le bien-vivre ensemble
 - L'espace pour tous
 - Ne pas nier les problèmes du vivre ensemble
 - Privilégier les usages à valeur ajoutée
- Renforcer le confort d'usage et donner envie
- Viser la sobriété ou l'aménagement ne résout pas tout
 - Où et comment aménager
 - Organiser la concertation
 - Trouver de la souplesse dans l'affectation des budgets

En synergie avec les fiches PIÉTON N°01, COCONCERTATION N°14, FONCTIONNEL N°08, NOUVEAUX ÉLÉMENTS N°10

Usages santé sécurité

NATURE : UNE VALEUR AJOUTÉE AU PROJET

L'essentiel

Nous avons tous besoin d'être au contact de la nature au quotidien. L'utilisateur n'a pas forcément un jardin privatif pour se ressourcer et l'espace public permet à tous d'avoir accès au bien-être que la nature prodigue. Investir dans des plantations sur l'espace public et les habitants sont unanimes, ils veulent du vert, des arbres, des fleurs. En effet, les usagers et les habitants sont unanimes, nous désirons, nous désirons, nous désirons, nous désirons. La nature nous apporte un bien-être, nous rassure, nous donne de la sérénité, nous aide à nous reconnecter avec la nature, le commerce et l'habitat. En effet, les usagers et les habitants sont unanimes, nous désirons, nous désirons, nous désirons, nous désirons. La nature nous apporte un bien-être, nous rassure, nous donne de la sérénité, nous aide à nous reconnecter avec la nature, le commerce et l'habitat.

Dans un contexte de densification urbaine, il existe un réel impact de la ville sur l'érosion de la biodiversité. Il devient nécessaire de sortir d'un milieu de vie asseptisé pour réintégrer la nature dans les espaces publics naturels ou peu aménagés, les jardins et les potagers partagés, les surfaces en pleine terre où la vie peut s'installer. La nature est plébiscitée par les habitants et par les élus (plus d'un tiers des mots envoyés par les communes pour parler de leur identité avaient trait à la nature - démarche « 5 photos, 5 mots » lancée dans le cadre de l'élaboration du Guide des espaces publics et de la voirie). Le guide veut clarifier les points de repère et de cadrage en matière d'environnement et de paysage. Il cherche à remettre la place de la nature, somme des graines de possibilités et à laisser sa part à la créativité et à l'unicité du projet.

CETTE FICHE VOUS SERA UTILE POUR

- I. Comprendre et préserver la nature existante sur le site
 - 1) Etat des lieux
 - 2) Diagnostic et enjeu de protection et de conservation
- II. Définir le besoin de nature lié aux usages et aux usagers
- III. Savoir comment et où créer de nouveaux espaces de nature
 - 1) Le vert est un pilier du projet et non une contrainte
 - 2) Quand la nature dérange
- IV. Valoriser les bénéfices de la nature et le bénéfice apporté au projet et aux usagers
 - 1) Montrer ce que cela apporte aux usagers et à leurs enfants
 - 2) Faire du « projet nature » un support de communication et de savoir-faire

En appui sur les fiches : EAU N°11, PAYSAGE N°12, USAGES N°07, PIÉTONS

N°08

UN ESPACE FONCTIONNEL AGRÉABLE À VIVRE AU QUOTIDIEN



L'essentiel

L'espace public trop souvent encombré peut devenir inhabitable. Le mobilier technique colonise la place, les réseaux envahissent le sous-sol et la gestion de la circulation motorisée et du stationnement contraint tous les usages. On s'y perd et surtout on ne s'y attend pas. Pour retrouver le plaisir de flâner et de discuter dans un espace public de qualité, il faut « ranger » tout ce qui l'encombre : poteaux, potelets, bornes, armatures électriques, stationnements, éclairage, poubelles, conteneurs, étalages, bancs, terrasses, jardinières, affichages, mais aussi réseaux secs et humides, trappions, regards... Afin d'améliorer l'esthétique du lieu et le confort des usagers dans l'espace public, les futurs projets valent à identifier les espaces de « rangement » pour libérer les espaces de vie. Une zone ou une bande, dite fonctionnelle, proche de la voie ou la longeant, ou bien identifiée sur la place, accueillera les objets du quotidien, le stationnement et le mobilier routier. Le cheminement ainsi dégagé garantira l'accès de tous à tout et les plantations d'accompagnement seront possibles en pleine terre.

La métropole doit aménager pour tous des espaces publics où il fait bon vivre, où on peut se déplacer, se rencontrer, jouer et se ressourcer.

Le signalétique et le stationnement peuvent occuper une place importante mais doivent être maîtrisés et ordonnés. Les cheminements piétons et cycles ou les espaces verts doivent rester dégagés dans un espace organisé et harmonieux.

Pour un bon équilibre entre tous les usages du site, la place réservée ou fonctionnelle sera variable selon les projets.

À chaque étape de conception, de réalisation ou d'exploitation, les acteurs de l'espace public doivent anticiper sur tout ce qui va inévitablement « fleurir » sur l'espace public et prévoir comment et où le ranger.



CETTE FICHE VOUS SERA UTILE POUR

- I. Intégrer les contraintes techniques dès la conception pour permettre une bonne exploitation et limiter l'encombrement de l'espace public
 - 1) Comprendre le génie, l'insécurité et l'exclusion liées aux obstacles
 - 2) Anticiper et maîtriser tout ce que le projet doit prendre en compte : la pensée-bête du fonctionnel
 - 3) Différencier et organiser les stationnements : une durée et un emplacement adaptés à l'usage
 - 4) Mettre en avant les modes de déplacement alternatif pour réduire les besoins en stationnement
- II. Organiser : où et comment installer une « zone fonctionnelle » pour garantir l'accès à tout et pour tous ?
 - 1) Laisser un corridor de circulation sans obstacle pour favoriser l'intensité sociale et la diversité d'usage
 - 2) Planter des « zones de rangement »

En appui sur les fiches : USAGES N°07, PIÉTONS N°01, NOUVEAUX RÉFLEXES N°10